

## LARGE Check-liste pour les exploitations de poules pondeuses de 11-2021

Art.	Art.	Condition d'agrément	M m	Oui	Non	SO	Remarque OCI
		Nom du responsable sanitaire ?				Non	
		Numéro d'établissement ?				Non	
		Nombre de troupeaux ?				Non	
		Mode(s) d'élevage				Non	
	<b>4.1. Administration de l'exploitation</b>						
4.1.1		Des volailles sont-elle présentes pendant l'exécution de l'audit ?	M			Non	
4.1.1.1	9)	<u>Le registre des visiteurs répond-il aux exigences obligatoires ?</u>	M			Non	
4.9.15		Pour chaque troupeau, les résultats microbiologiques de l'analyse de l'eau à l'extrémité de la canalisation sont-ils disponibles ?	M			Non	
4.8.7		Si une eau autre que l'eau du robinet est utilisée : les résultats chimiques et microbiologiques par source sont-ils présents ?	M				
4.9.15	10)	<u>Les résultats de l'analyse de l'eau d'abreuvement sont-ils conformes aux exigences obligatoires ?</u>	M			Non	
4.9.16		<u>Les mesures obligatoires ont-elles été prises en cas de non-conformité de l'analyse de l'eau d'abreuvement ?</u>	M				
4.8.7	11)	<u>Les résultats de l'analyse de l'eau de nettoyage sont-ils conformes aux exigences obligatoires ? Si une eau autre que l'eau du robinet est utilisée.</u>	M				
4.8.8		<u>Les mesures obligatoires ont-elles été prises en cas de non-conformité de l'analyse de l'eau de nettoyage ?</u>	M				
4.8.6	16)	Inscription et confirmation annuelle en tant qu'utilisateur professionnel de biocides	M			Non	
4.11.9	21)	Attestation ou déclaration relative à l'encre alimentaire	M			Non	
4.7.19	22)	Attestation ou déclaration d'adéquation du matériel de picage ?	M			Non	
4.11.6	23)	Attestation ou déclaration relative aux huiles de graissage alimentaires	m			Non	
4.6.18, 4.6.39, 4.6.60	24)	Analyse de PCB et de dioxine	M				
		Le registre du lot contient les données suivantes :					
4.2.16		<u>Le fournisseur a-t-il transmis les exigences obligatoires du lot mis en place ?</u>	M			Non	
		Toutes les poules proviennent-elles de fournisseurs certifiés Belplume ou d'un système équivalent accepté par Belplume ?	M			Non	
	10)	Production journalière d'œufs ?	M			Non	
	12)	Nombre de poules pondeuses retirées et date du retrait par jour ?	M			Non	
	14)	Enregistrement des sorties, le cas échéant ?	M				
4.9.2		Les aliments achetés sont agréés FCA ?	M			Non	
	18)	Dans le cadre de la traçabilité, l'aviculteur tient-il à jour les données de tous les produits achetés, utilisés, vendus ou livrés ?	M			Non	
4.4.16 4.4.1		Le certificat de vaccination contre les MNT et les salmonelles Enteritidis est-il présent ?	M			Non	
4.4.17	27)	Résultat de l'analyse de sang pour l'immunité aux MNT ?	M			Non	
4.4.5		À partir de l'âge de 24 semaines, chaque lot de volailles est-il soumis à une analyse de salmonelles toutes les 15 semaines, conformément aux dispositions ?	M			Non	
4.8.1	29)	L'hygiénogramme est-il réalisé avant chaque mise en place ?	M			Non	
4.4.10		<u>Les mesures obligatoires liées à l'hygiénogramme : X &gt; 1,5 sont-elles prises ?</u>	M				
4.4.2	30)	Contrôle des salmonelles à la sortie de l'exploitation d'origine ?	M			Non	
4.4.3	32)	Le contrôle d'entrée sur les salmonelles ?	M			Non	
4.4.4		<u>Les mesures obligatoires sont-elles prises si le contrôle d'entrée est positif ?</u>	m				
4.4.6	33)	Le contrôle des salmonelles à la sortie ?	M			Non	
4.4.7		<u>Les mesures obligatoires sont-elles prises si le contrôle à la sortie d'un troupeau révèle la présence d'une salmonelle S.e. ou S.t. à combattre ?</u>	M				
4.4.9		<u>Les mesures obligatoires sont-elles prises si le contrôle à la sortie d'un troupeau révèle la présence d'un sérotype de salmonelles ?</u>	M				

4.10.2	34) Une copie du signalement aux entreprises BPS est-elle présente ? S'il y a des résultats positifs aux salmonelles ou des circonstances particulières.	M				
4.4.11	Les mesures obligatoires sont-elles prises si l'analyse d'écouvillon est positive ?	M				
4.4.13	35) L'analyse de traçabilité est-elle présente ?	m				
4.4.18	36) Résultats de l'analyse pour l'influenza aviaire ?	M			Non	
<b>4.2 Transfert d'informations et identification</b>						
4.2.7	L'aviculteur veille-t-il à ce que tous les antibiotiques soient enregistrés correctement dans le Registre AB ?	M			Non	
4.2.11	L'aviculteur a-t-il pris les mesures obligatoires dès réception d'un rapport d'antibiotiques Belplume ?	M			Non	
4.2.18	Les emballages de transport contiennent-ils les exigences obligatoires ?	m			Non	
<b>4.3 Cabinet vétérinaire d'exploitation</b>						
4.3.6	Il n'y a pas de stock d'antibiotiques présent ?	M			Non	
4.3.7	Lorsqu'un stock de vaccins est présent, l'aviculteur a-t-il aussi conclu un contrat de guidance vétérinaire ?	M				
4.3.11	Si des antibiotiques critiques (code de couleur rouge) sont introduits, toutes les exigences obligatoires sont-elles remplies ?	M				
<b>4.4 Santé animale</b>						
4.4.14	Si la contamination aux salmonelles n'a pas de motif avéré ou si elle est la conséquence d'une contamination des aliments par les salmonelles, les silos à aliments, le tuyau de remplissage et le système d'alimentation concernés sont-ils nettoyés et désinfectés ?	m				
<b>4.5. Bien-être animal</b>						
4.5.2	Toutes les volailles détenues dans l'exploitation avicole sont-elles inspectées au moins une fois par jour ?	M			Non	
4.5.4	Aucune intervention autre que celles qui sont légalement autorisées n'est-elle effectuée ?	M			Non	
4.5.5	Si l'on opte pour le traitement du bec, seule la méthode infrarouge est-elle utilisée ?	M			Non	
4.5.6	En cas de valorisation des coquelets d'un jour, seule la méthode CO2 est-elle utilisée ?	M			Non	
4.5.7	Les volailles gravement blessées ou qui montrent des signes manifestes de troubles de la santé et en souffrent probablement reçoivent-elles un traitement approprié ou sont-elles immédiatement mises à mort selon les méthodes autorisées par la loi ?	M			Non	
4.5.9	Si la santé et le bien-être de la volaille dépendent d'un système de ventilation artificiel, ce système de ventilation est-il équipé d'un système de secours approprié ?	M			Non	
4.5.16	Les déjections sont-elles retirées aussi souvent que nécessaire ?	M			Non	
4.5.17	Le niveau sonore est-il réduit à un strict minimum ?	M			Non	
4.5.19	Après mise en place, l'éclairage est-il réglé sur un programme de 24 heures ?	M			Non	
	Pendant cette période, une période d'obscurité ininterrompue suffisamment longue, c'est-à-dire environ un tiers de la journée, est-elle prévue ?	M			Non	
	Une période de semi-obscurité est-elle observée, suffisamment longue pour que les volailles puissent se percher tranquillement et sans subir de blessures ?	M			Non	
4.5.21	En cas d'éclairage artificiel, la période de luminosité s'élève-t-elle à maximum 16 heures par jour, y a-t-il au moins une période d'obscurité ininterrompue de 8 heures par jour et une période de pénombre est-elle observée préalablement à la période d'obscurité.	M			Non	
4.5.24	N'y a-t-il aucune retenue d'aliments ou d'eau pour l'induction de la mue ?	M			Non	
4.5.25	Les volailles ont-elles un accès continu à l'eau d'abreuvement ?	M			Non	
4.5.27	L'aviculteur s'efforce-t-il de garantir la propreté de ses volailles ? Au moment de la livraison des animaux d'abattage, ceux-ci sont-ils le plus propres possible ?	M			Non	
4.5.28	Les aliments sont-ils retirés de la volaille au moins 6 heures avant l'heure d'abattage prévue ?	M			Non	
	En revanche, l'eau d'abreuvement de la volaille de réforme est-elle fournie jusqu'au début du chargement ?	M			Non	

<b>4.6 Logement</b>						
<b>Logement groupé</b>						
4.6.3	Chaque cage aménagée dispose de :					
	Un espace recouvert de litière où les volailles peuvent picorer et gratter le sol ?	M			Non	
	Des équipements pour éviter une croissance continue des ongles ?	M			Non	
<b>Élevage au sol</b>						
4.6.6	Y a-t-il une arrivée de lumière du jour naturelle dans toutes les loges ?	M				
	La lumière directe du soleil est-elle évitée dans le poulailler ?	M			Non	
4.6.13	Les poules pondeuses disposent-elles chacune au moins d'une surface utile de 1m <sup>2</sup> pour 9 poules pondeuses ?	M			Non	
4.6.16	Pendant la période de clarté, les volailles ont-elles à tout moment accès à la totalité de la zone de grattage ?	M			Non	
4.6.18	Lors du premier enregistrement en tant qu'élevage au sol, une analyse de PCB et de dioxine des œufs est-elle présente ?	M			Non	
<b>Élevage en plein air :</b>						
4.6.19	Y a-t-il une arrivée de lumière du jour naturelle dans toutes les loges ?	M				
	La lumière directe du soleil est-elle évitée dans la loge ?	M			Non	
4.6.26	Les poules pondeuses disposent-elles chacune au moins d'une surface utile de 1m <sup>2</sup> pour 9 poules pondeuses ?	M			Non	
4.6.29	Pendant la période de clarté, les volailles ont-elles à tout moment accès à la totalité de la zone de grattage ?	M			Non	
4.6.30	Un jardin d'hiver est-il présent ?	M			Non	
4.6.34	Les volailles qui ne sont pas élevées dans des bâtiments sont-elles protégées contre les intempéries, les rapaces et les risques sanitaires. ?	M			Non	
4.6.35	Le terrain d'élevage en plein air répond-il aux exigences obligatoires ?	M			Non	
4.6.36	Le terrain d'élevage en plein air est-il accessible sans limitation tous les jours, au plus tard à partir de 11h ?	M			Non	
4.6.38	Si, outre les volailles, des animaux brouteurs sont présents sur le terrain d'élevage en plein air, évite-t-on que les animaux brouteurs se déplacent dans un rayon de 10 mètres des ouvertures vers le parcours libre ?	M			Non	
4.6.39	Par bande de production, à partir de l'âge de 30 semaines, une analyse de PCB et de dioxine est-elle réalisée sur les œufs ?	M			Non	
<b>Systemes biologiques</b>						
4.6.40	Y a-t-il une arrivée de lumière du jour naturelle dans toutes les loges ?	M				
	La lumière directe du soleil est-elle évitée dans la loge ?	M			Non	
4.6.47	Les poules pondeuses disposent-elles chacune au moins d'une surface utile de 1m <sup>2</sup> pour 6 poules pondeuses ?	M			Non	
4.6.50	Pendant la période de clarté, les volailles ont-elles à tout moment accès à la totalité de la zone de grattage ?	M			Non	
4.6.55	Les volailles qui ne sont pas élevées dans des bâtiments sont-elles protégées contre les intempéries, les rapaces et les risques sanitaires. ?	M			Non	
4.6.56	Le terrain d'élevage en plein air répond-il aux exigences obligatoires ?	M			Non	
4.6.57	Le terrain d'élevage en plein air est-il accessible sans limitation tous les jours, au plus tard à partir de 11h ?	M			Non	
4.6.59	Si, outre les volailles, des animaux brouteurs sont présents sur le terrain d'élevage en plein air, évite-t-on que les animaux brouteurs se déplacent dans un rayon de 10 mètres des ouvertures vers le parcours libre ?	M			Non	
	L'alimentation des animaux brouteurs est-elle biologique ?	M			Non	
4.6.60	Par bande de production, à partir de l'âge de 30 semaines, une analyse de PCB et de dioxine est-elle réalisée sur les œufs ?	M			Non	
<b>4.7 Établissement</b>						
4.7.2	L'exploitation donne-t-elle une impression visuelle de propreté et de soin ?	M			Non	
4.7.3	Les abords directs (1,5m) des poulaillers sont-ils visuellement propres ?	M			Non	

4.7.4	Le gazon et/ou les plantations autour des bâtiments de l'exploitation sont-ils entretenus ?	m			Non	
4.7.5	À l'exception des volailles qui font l'objet du présent cahier des charges, aucun autre oiseau d'ornement ni aucune volaille de production ne sont-ils détenus sur les parcelles de l'exploitation ?	m			Non	
4.7.6	Les animaux domestiques ou animaux agricoles autres que les volailles ne sont-ils pas autorisés dans les poulaillers ?	M			Non	
4.7.7	Les bâtiments de l'exploitation sont-ils à l'abri des oiseaux sauvages ?	M			Non	
4.7.12	Les poulaillers sont-ils fermés au moyen d'un cadenas en bon état de fonctionnement ? ☒	M			Non	
4.7.13	<u>Un pédiluve désinfectant répondant aux exigences obligatoires est-il présent ?</u>	m			Non	
4.7.15	<u>L'entrepôt des cadavres répond-il aux exigences obligatoires ?</u>	M			Non	
4.7.16	La litière de sol et de nid ainsi que le matériel d'emballage sont-ils stockés de façon à rester propres, secs et exempts de moisissures ?	M			Non	
4.7.18	Si des matières synthétiques sont utilisées comme litière de nid, celles-ci sont-elles visuellement propres ?	M				
4.7.27	<u>Un sas d'hygiène de l'exploitation répondant aux exigences obligatoires est-il présent ?</u>	M			Non	
4.7.29	En cas de construction neuve, un vestiaire est-il prévu dans l'exploitation avicole, qui offre la possibilité de prendre une douche et d'utiliser les toilettes ?	m				
4.7.30	<u>Un sas d'hygiène de loge répondant aux exigences obligatoires est-il présent pour chaque loge ?</u>	M			Non	
<b>4.8 Nettoyage et désinfection</b>						
4.8.4	Il y a toujours au moins 10 litres de désinfectant agréé présents dans l'exploitation avicole ?	M			Non	
4.8.5	Il n'y a pas de produits périmés présents dans l'exploitation avicole ?	M			Non	
4.8.9	En cas d'utilisation d'eau de pluie, l'eau est-elle désinfectée avant utilisation ?	m				
<b>4.9 Aliments et eau d'abreuvement</b>						
4.9.1	Des aliments pour animaux sont-ils stockés à l'abri des oiseaux et de la vermine .	M			Non	
4.9.4	En cas d'utilisation d'aliments pour animaux considérés comme critiques, ceux-ci sont-ils accompagnés à l'achat d'un document prouvant que le produit délivré a été analysé ou est compris dans une analyse représentative par 1000 tonnes ?	M				
4.9.5	L'utilisation de matières premières simples comme aliments pour animaux est-elle autorisée à condition que leurs fournisseurs soient certifiés selon le système FCA d'OVOCOM ou un système équivalent accepté par Belplume ?	M				
4.9.6	Un échantillon représentatif des matières premières produites et entreposées dans l'exploitation elle-même est-il conservé ?	M				
4.9.11	À chaque livraison d'aliments pour volaille, un nouveau sac de matières premières est-il utilisé ?	m			Non	
4.9.12	Sur chaque livraison d'aliments pour volaille ou de matières premières simples, un échantillon de matière première ou d'aliment est-il prélevé et conservé ?	M			Non	
4.9.14	Est-il interdit d'abreuver les volailles avec de l'eau non traitée provenant de réservoirs d'eau de surface ou d'eau de pluie accessibles aux oiseaux sauvages ?	M			Non	
<b>4.10 Services et activités</b>						
4.10.1	S'il est fait appel à des tiers qui exécutent certains services à titre professionnel, seules les entreprises certifiées dans le cadre du système BPS - Volaille ou d'un programme équivalent entrent-elles en considération ?	M				
	* Capture et chargement, si oui quelle entreprise ?					
	* Désinfection, si oui, quelle entreprise ?					
	* Lutte contre les nuisibles, si oui quelle entreprise ?					
4.10.3	* Nettoyage, si oui, quelle entreprise ?					
	L'entreprise BPS enregistre-t-elle le nom de la société dans le registre des visiteurs, avant le début des travaux ?	m				
	Le bon de travail sur lequel figurent les noms des collaborateurs est-il joint au registre des visiteurs ?	M				

4.10.4		Un responsable de l'exploitation avicole supervise-t-il la capture et le chargement respectueux des animaux et exerce-t-il un contrôle aléatoire des conteneurs pour détecter la présence de volailles couchées sur le dos ?	m			Non	
4.10.5		L'aviculteur fait-il appel à des aidants occasionnels qui n'exercent leur activité que dans une seule exploitation avicole ?	M				
		Tous les aidants occasionnels sont-ils enregistrés dans le registre des visiteurs ?	M				
		Pour quelles activités fait-on appel à des aidants occasionnels ?					
<b>4.11 Œufs</b>							
4.11.2		Dans la zone de tri des œufs, un piège à mouches en état de fonctionnement est-il présent ?	m			Non	
4.11.3		Le local de conservation des œufs pour le stockage des œufs est-il exempt de poussière et isolé ?	M			Non	
4.11.4		La collecte des œufs est-elle réalisée de façon hygiénique et responsable ?	M			Non	
4.11.5		Les bandes transporteuses des œufs, les tables de ramassage et le matériel d'emballage sont-ils visuellement propres ?	M			Non	
4.11.7		Les œufs sont-ils conservés dans un endroit propre, sec et exempt d'odeurs bizarres et sont-ils suffisamment protégés contre les chocs et la lumière directe du soleil ?	M			Non	
4.11.8		Tous les œufs sont-ils estampillés séparément dans l'exploitation avicole où ils sont produits, avec le numéro d'agrément de cette exploitation avicole ?	M			Non	
		Les lettres et les chiffres sont-ils bien visibles et clairement lisibles et mesurent-ils au moins 2mm de haut et 1mm de large ?	M			Non	
4.11.10		Une panne d'imprimante est-elle signalée immédiatement à Belplume ainsi qu'au centre d'emballage, en joignant les preuves de réparation ?	M			Non	
4.11.11		Les œufs sont-ils transportés uniquement soit dans de nouveaux « emballages uniques », soit dans des emballages réutilisables à condition que ceux-ci soient nettoyés et désinfectés avant chaque utilisation ?	M			Non	
4.11.12		Les œufs ne sont-ils pas lavés ou nettoyés ? ☒	M			Non	
4.11.13		En cas de vente à domicile, les œufs sont-ils triés, marqués et emballés dans les 10 jours suivant la ponte ?	M				
4.11.14		Les œufs sont-ils enlevés au moins 1 fois par semaine par l'acquéreur ? ☒	m			Non	
4.11.15		Pas de présence d'œufs datant de plus de 28 jours après la date de ponte	M			Non	
4.11.16		<u>Si les valeurs maximales de PCB et de dioxines sont dépassées, les mesures obligatoires sont-elles prises ? ☒</u>	M				
4.11.17		<u>Si les valeurs maximales de PCB et de dioxines sont dépassées, les mesures obligatoires sont-elles prises ?</u>	M				